

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N°
1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 118

présenté par
Mme Duby-Muller et M. Patrier-Leitus

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« sur la base de cet avis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.